

Président certifié conforme par la Présidente et
annexé à la présente délibération du Grand
conseil du 10 février 2022, approuvant la
modification n°3 du Plan local d'Urbanisme de la
commune de Saint-Jorioz

La Présidente,

Frédérique LARDET.

LABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
11.2015	N°1: 13.12.2018	N°1:26.07.2016
	N°2: 28.06.2018	N°2:
	N°3: 10.02.2022	

Agence du cadastre 2016 : Diffusion R.G.D 74 - Mise à jour bâtis : 01.11.2021

ECF DU PLU : Conception : 

ch : 1/5 000^{ème}

IMAGE

s. urbaine

- | | |
|--|---|
| UA: Zone urbanisée de mixité de l'habitat et des fonctions au centre | UT: Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et de loisirs |
| UB: Secteur urbanisé de mixité de l'habitat et des fonctions et de densité renforcée au centre | UX: Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques |
| UC: Zone urbanisée à dominante d'habitat aux abords du centre | UZ: Secteur à vocation spécifique d'activités économiques, artisanales, industrielles et de bureau dans la ZAC de la Tulérie |
| UE: Zone urbanisée à dominante d'habitat de densité moyenne | UXZ: Secteur à vocation spécifique d'activités économiques, artisanales, industrielles et de bureau dans la ZAC de la Tulérie |
| UE: Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics ou d'intérêts collectifs | UXZT: Secteur à vocation spécifique d'activités économiques tertiaires dans la ZAC de la Tulérie |

s à urbaniser à court ou moyen terme

- 1AUA1 : Zone d'urbanisation future à vocation mixte de l'habitat et des fonctions et de densité renforcée au centre
- 1AUB : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat aux abords du centre
- 1AUC : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de faible densité
- 1AUX : Zone d'urbanisation future à vocation spécifique d'activités économiques

s naturell

- N : Zone à caractère naturel dominant
Ntc : Secteur à vocation de camping-caravanage
Ne : Secteur à vocation d'équipements publics et d'intérêts collectifs
Nn : Secteur à vocation d'activités liées au nautisme

s agricole

- A : Zone à caractère agricole dominant
Ao : Secteur à caractère agricole ordinaire

RES

tre de l'article L.151-6 et 7 du Code de l'Urbanisme

- Secteurs d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation)

tre de l'article L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme

- Groupement bâti d'intérêt patrimonial ou architectural
Bâti d'intérêt patrimonial ou architectural
Secteur d'intérêt paysager
Secteurs d'intérêt écologique
Zone humide
Continuité écologique

tre de l'article L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanism

- Espace boisé classé

titre de l'article R123-11.b du Code de l'Urbanisme

- Secteur de risque naturel fort
- Secteur de non aedificandi
- Zone d'aléas miniers

25

- Trame végétale
- Trame végétale
- Siège d'exploitation agricole à titre indicatif

